



Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations de l'entreprise Alsace Pergolas et de ses clients dans le cadre de la vente et de l'installation de pergolas, stores, brise-soleil orientables (BSO), volets, portails, clôtures, garde-corps, claustras, carports, moustiquaires ainsi que de tous équipements associés.

2. Produits et services

Les produits et prestations d'installation proposés par Alsace Pergolas sont décrits dans les devis ou bons de commande remis au client. Les photos, catalogues et documents commerciaux n'ont qu'une valeur indicative.

3. Devis et commande

- Toute commande doit être validée par un devis signé et accompagné du versement d'un acompte de 30 %.
 - La signature du devis vaut acceptation des présentes CGV.
 - Les prix indiqués sont valables 1 mois à compter de la date du devis.
- Toute validation de devis envoyée par voie électronique vaut signature et acceptation des présentes CGV.

4. Prix et conditions de paiement

- Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises.
- Le règlement s'effectue selon les modalités suivantes :
 - 30% à la commande,
 - solde à la livraison et installation.
- Tout retard de paiement entraîne des pénalités de retard calculées sur la base du taux légal en vigueur.
- Les marchandises livrées demeurent la propriété d'Alsace Pergolas jusqu'au paiement intégral du prix, en application de l'article 2367 du Code civil.

5. Livraison et installation

- Les délais indiqués sont donnés à titre indicatif. Un retard ne peut donner lieu à annulation ni à indemnité, sauf stipulation expresse.
- L'installation est effectuée par Alsace Pergolas ou ses sous-traitants qualifiés.
- Le client doit s'assurer de la conformité du support (sol, mur, etc.) avant la pose.

6. Garanties

- Les produits bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie contre les vices cachés.
- Le fabricant peut également offrir une garantie commerciale spécifique (pièces, structure, motorisation, etc.).
- La pose est garantie 1 an contre les défauts de mise en œuvre.
- Pour les ouvrages assimilables au bâtiment (pergolas adossées, garde-corps, carports, etc.), les installations sont également couvertes par la garantie légale de parfait achèvement (1 an) et, le cas échéant, par la garantie décennale conformément aux articles 1792 et suivants du Code civil.
- Les durées et conditions de garantie des fabricants varient selon les produits. Ces informations figurent sur la documentation technique remise au client.

7. Responsabilité

Alsace Pergolas ne peut être tenue responsable :

- des retards dus à un cas de force majeure,
- d'une mauvaise utilisation ou d'un défaut d'entretien du produit,
- des dommages résultant d'une modification ou intervention par un tiers.

8. Rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le client particulier dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation, sauf en cas de fabrication sur mesure.

9. Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.

À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort de Mulhouse.